

Le caractère de la société et de l'Etat daces à l'époque classique

HADRIAN DAICOVICIU

Cluj-Napoca

Le problème de l'existence, dans la Dacie de l'époque classique (I^{er} s. av. n. è. — début du II^e s. de n. è.), d'une société divisée en classes antagoniques et d'une organisation étatique a été maintes fois discuté au cours des trois dernières décennies. Si Constantin Daicoviciu a affirmé catégoriquement dès 1950 la réalité de l'Etat dace aux temps de Burébista et de Décébale¹, l'opinion qu'il s'agit seulement d'une confédération tribale, surtout sous le règne de Burébista, a été elle-aussi exprimée dans la littérature historique². Toutefois, je suis persuadé que les découvertes archéologiques, de même que le peu de sources littéraires dont on dispose, démontrent l'existence de l'Etat dace et, par conséquent, d'une société de classes.

Du point de vue archéologique les découvertes les plus éloquentes sont celles des Monts d'Orăştie. Ce qui attire surtout l'attention dans les forteresses daces de cette contrée est leur caractère de système et leur unité de construction. Les fortifications de Costeşti, Blidaru, Virful lui Hulpe, Piatra Roşie, Băniţa et les nombreux éléments défensifs de moindre importance (tours, bastions, le vallum de Cioclovina-Ponorici) ont été conçus dans un but très clair : la protection du grand centre religieux et culturel, économique et politique de Sarmizegetusa (Dealul Grădiştii). A l'époque de Burébista, les citadelles mentionnées ne sont pas de simples centres tribaux fortifiés ; elles sont disposées en terrain de telle façon, qu'elles se voient et se protègent réciproquement. Elles ne représentent donc pas un nombre quelconque de fortifications, mais un système sagement conçu de forteresses, qui ne pouvait être ni imaginé, ni réalisé par une tribu ou une confédération tribale, mais uniquement par une forte autorité d'Etat.

L'unité de conception des forteresses daces des Monts d'Orăştie est doublée par leur unité constructive. Leur plan, il est vrai, est différent en ce qu'il s'adapte aux particularités du terrain, mais la manière de leur construction est partout la même, l'élément fondamental étant le mur en pierre de taille. Il va de soi que cette unité de construction plaide elle aussi pour l'existence d'un fort pouvoir central.

L'étude des vestiges archéologiques trouvés dans les forteresses et dans les habitats de cette région conduit à la même conclusion. Les édifices militaires et civils, publics et privés, découverts surtout au cours des dernières 25 années, la technique de construction, les ateliers, l'impressionnante richesse en objets de métal (spécialement en outils de fer), l'abondance, la variété et la beauté de la céramique — éléments qui ne trouvent pas leur égal dans le reste de la Dacie — ont permis à C. Daicoviciu de caractériser la civilisation matérielle de cette époque comme une civilisation « oppidane » ayant dépassé la stade de développement rural des tribus

¹ Voir par exemple C. Daicoviciu, *Aşezările dacice din Munţii Orăştiei*. Partea I: Studiul topografic al aşezărilor, Bucureşti, 1951, p. 61—66.

² Voir M. Macrea, *Studii şi SRIR privind istoria*

României, I, 1954, p. 119—146 ; I. T. Kruglikova *Дакция в эпоху римской оккупации*, Moscou, 1955, p. 34 ; T. D. Zlatkovskaia, VDI, 2, 1955, p. 73—97 ; M. Constantinescu, *Probleme economice*, novembre 1972, p. 14 ; M. Babeş, SCIVA, 25, 2, 1974, p. 220—222.

patriarcales³. La création d'une telle civilisation, dans laquelle les Daco-Gètes ont fondu, en les adaptant à leurs particularités, de nombreuses et variées influences étrangères, ne pouvait être réalisée dans le cadre de la formation tribale; maints habitats, de chez nous et d'ailleurs, qui n'ont jamais dépassé ce stade, en témoignent.

Les progrès accomplis par les Daco-Gètes dans les aspects variés de leur culture spirituelle sont à la mesure de leurs réalisations dans le domaine de la civilisation matérielle. Les occupations scientifiques (astronomiques, médicales) des prêtres géto-daces⁴, la connaissance et l'utilisation de l'écriture⁵, l'art plastique⁶, etc. constituent des témoignages supplémentaires en faveur du stade relativement élevé atteint par les Daces pendant les deux derniers siècles avant la conquête romaine.

On ne connaît que trop bien le manque d'intérêt des historiens antiques pour les problèmes de la structure socio-économique et de l'organisation politique des peuples qu'ils mentionnent dans leurs œuvres. On sait, par exemple, que ces historiens emploient souvent sans discernement le mot « roi » (βασιλεύς, *rex*), à l'aide duquel ils désignent parfois des chefs d'Etat, autres fois des simples chefs de tribu. Mais quand Strabon⁷, parlant de la formation politique dirigée par Burébista, emploie le terme ἀρχή, il m'est impossible de croire qu'il ait en vue une simple confédération tribale.

L'existence d'un Etat dace est suggérée aussi par les données dont on dispose sur l'organisation de la cour de Burébista⁸.

La politique intérieure et étrangère promue par ce grand roi des Daco-Gètes ne contredit, elle non plus, la conclusion à laquelle je suis arrivé sur la fois des autres éléments mis en discussion. L'appel à l'unité n'avait pas trouvé un écho favorable partout, chez toutes les tribus géto-daces; l'aristocratie de certaines d'entre elles n'était pas disposée à renoncer, en faveur du pouvoir central d'Etat, à son indépendance et aux certains privilèges⁹. *Ces tribus* ont été englobées de vive force par Burébista dans l'Etat qu'il avait fondé; ensuite il a conquis de nouveaux territoires en dehors du foyer séculaire des Daco-Gètes. Les campagnes de Burébista n'ont pas été donc des expéditions de pillage, caractéristiques à la période de la démocratie militaire¹⁰. Or, « la domination sur des sujets est incompatible avec la société gentilice »¹¹; en revanche, elle est un attribut de l'Etat fondé sur l'existence des classes antagonistes.

Tout cela me fait conclure que Burébista était à la tête d'un Etat et non d'une confédération tribale. Certes, cet Etat, dont le centre se trouvait dans les Monts d'Orăştie, ne s'est jamais confiné dans cette zone de 200 km²; il a occupé dès ses commencements une aire beaucoup plus vaste et le processus d'unification l'a rapidement étendu¹². Vers le milieu du I^e siècle av. n. è., l'Etat dace unifié atteignait vers l'ouest et nord-ouest la ligne du Danube moyen et de la Morave, allait au nord jusqu'aux Carpates Boisés, vers l'est s'étendait jusqu'à Olbia et englobait la Dobroudja toute entière, enfin, vers le sud atteignait le Haemus¹³.

Un autre problème important qui se pose relativement à l'Etat dace de Burébista et de ses successeurs est celui de son caractère.

Le mode dont ce problème a été posé il y a un quart de siècle réclame lui-même une explication. On parlait encore beaucoup alors, dans l'historiographie tant étrangère que roumaine, de la « confédération (union) des tribus » de Burébista, dont on niait le caractère étatique. Dans ces conditions, l'essentiel était justement d'affirmer ce caractère, mais à cette époque-là le stade

³ C. Daicoviciu, dans *Istoria României*, I, 1960, p. 317.

⁴ Voir H. Daicoviciu, dans *Dacia*, N.S., 4, 1960, p. 231-254; 9, 1965, p. 383-385; G. Charrière, *BSPF*, 60, 1963, 7-8, p. 410; Platon, *Charmidès*, 5; Dioscorides, *De materia medica*, ed. M. Wellmann, Berlin, I, 1907, II, 1906; III, 1914; cf. I. I. Russu, *Limba traco-dacilor*, 2^e édition, Bucureşti, 1967, p. 43-47; R. Vulpe et autres, *SCIV*, 2, 1951, 1, p. 205; I. H. Crişan, dans *Istoria medicinei. Studii şi cercetări*, Bucureşti, 1957, p. 45-56.

⁵ C. Daicoviciu, *SCIV*, 2, 1951, 1, p. 118-121; D. Berciu, *SCIVA*, 25, 1974, 3, p. 381-387.

⁶ R. Florescu, *L'art des Daces*, Bucureşti, 1968.

⁷ VII, 3, 11.

⁸ Voir *infra*, p. 243.

⁹ Voir H. Daicoviciu, *Dacia de la Burebista la cucerirea romană*, Cluj, 1972, p. 28-29; 61-65.

¹⁰ L'opinion contraire, exprimée parfois, est évidemment erronée.

¹¹ Fr. Engels, dans K. Marx-Fr. Engels, *Opere alese*, II, 2^e édition, Bucureşti, 1975, p. 327.

¹² Cf. Strabon, VII, 3, 11.

¹³ C. Daicoviciu, dans *Istoria României*, I, 1960, p. 263-265; Voir aussi M. Părducz, *EvkSzeged*, 1956, p. 15-30; G. V. Feodorov *Население Прутско-Днестровского междуречья в I тысячелетии н.э.*, МИА, 89, 1960, p. 8-56; idem, *SCIV*, 10, 1959, 2, p. 371-376.

atteint par notre historiographie marxiste-léniniste dans son développement ne permettait pas de dissocier les notions d'« Etat antique » et d'« Etat esclavagiste ». Ainsi apparut la formule d'« Etat esclavagiste naissant », appliquée à la formation politique dirigée par Burébista ¹⁴.

Dans cette formule le terme « naissant » devait refléter le fait que la société daco-gète se trouvait seulement au commencement du développement esclavagiste, que les esclaves, assez peu nombreux, étaient loin d'être devenus le fondement de la production sociale, étaient loin d'être les principaux producteurs des biens. Le terme « esclavagiste » qui, étant donnée la situation de la société daco-gète, pouvait paraître inadéquat, devait refléter en quelque sorte la dynamique du processus historique ; il suggérerait que, tandis que les éléments hérités de l'époque de la communauté primitive s'affaiblissaient, les éléments esclavagistes s'affermisssaient et progressaient peu à peu. Bien qu'elles ne fussent pas prédominantes dans la société géto-dace, les relations esclavagistes étaient considérées comme représentant l'élément *nouveau*, capable de développement et se développant réellement, l'élément qui, lentement mais sûrement, se frayait un chemin et qui *devait* vaincre en fin des comptes en vertu de l'implacable caractère de loi des processus historiques ¹⁵.

Evidemment, l'idée de l'inévitabilité de la victoire des relations esclavagistes dans le jeune Etat dace se fondait sur l'identité, considérée alors comme obligatoire, entre les notions d'« Etat antique » et d'« Etat esclavagiste » et aussi sur certaines analogies historiques. Des sociétés et des Etats qui n'avaient pas été au début esclavagistes dans le vrai sens du mot — Athènes au temps de Solon ou Rome à l'époque de la Loi des Douze Tables — s'étaient transformés à la longue en Etats esclavagistes classiques. A la lumière de ces circonstances, la définition de l'Etat dace comme Etat esclavagiste naissant était tout à fait naturelle : elle constituait une étape, pour ainsi dire obligatoire, dans l'évolution de nos conceptions sur la société daco-gète. De toute façon, la formule mentionnée avait représenté un incontestable pas en avant par rapport à l'idée d'une simple confédération de tribus ayant à sa tête Burébista comme chef passager. Je crois toutefois que cette étape est désormais dépassée et que les nouvelles orientations manifestées dans la science historique contemporaine nous obligent de définir d'une manière plus précise et plus scientifique, plus conforme à la réalité, le caractère de l'Etat dace.

La tâche est particulièrement difficile car ni les sources littéraires, ni l'archéologie n'offrent des données suffisantes. Les auteurs antiques s'occupent généralement très peu des questions socio-économiques et les découvertes archéologiques, qui peuvent mettre en lumière d'une façon prégnante les différences patrimoniales et même sociales (palais et fonds de cabanes, tombes riches et pauvres, inventaires archéologiques comprenant des objets de luxe et inventaires réduits au minimum nécessaire), ne s'avèrent pas capables de parler de la *forme concrète* d'exploitation, dominante dans un pays quelconque. Pour cet aspect du problème les sources épigraphiques sont les plus précieuses, mais dans le cas de la Dacie préromaine elles manquent totalement.

A vrai dire, nos connaissances sur la structure de la société dace à l'époque de Burébista et de Décébale sont très sommaires. Les sources littéraires nous font connaître l'existence des esclaves ¹⁶ et des affranchis ¹⁷, mais nous ne savons rien ni sur leur nombre, ni sur la fonction qu'ils avaient remplie dans le processus de production. Les mêmes sources nous informent ensuite, que les hommes libres étaient divisés en deux catégories ou bien en deux catégories principales ; l'aristocratie (*tarabostes*, *pīleati*) et le peuple (*comati*, *capillati*) ¹⁸ ; dans ce cas non plus nous ne

¹⁴ C. Daicoviciu, SCIV, 1, 1950, 1, p. 147, qui parle d'une « formation esclavagiste naissante » au temps de Burébista. Toutefois, le même auteur, dans l'ouvrage cité dans la note 1 (p. 65—66), ne donnait pas à l'Etat dace l'épithète d'« esclavagiste » ; il parlait seulement du « passage d'une société humaine de la formation de la communauté primitive à celle d'Etat, de l'époque de la civilisation ».

¹⁵ H. Daicoviciu, *Studia Universitatis Babeş-Bolyai*, series Historia, 1, 1959, p. 15—16.

¹⁶ Voir par exemple Artémidore, *Oneirokritikon*, I, 8 (éd. Rudolf Hercher, Leipzig, 1861, p. 14). Artémidore

fut le contemporain d'Hadrien, mais il est évident qu'il parle des Géo-Daces d'avant la conquête romaine (cf. A. Bodor, SCIV, 8, 1957, 1—4, p. 146, n. 1).

¹⁷ C'est ce qui paraît ressortir de Cassius Dio, LXVIII, 12.

¹⁸ Le terme *tarabostes* apparaît chez Jordanès (*Getica*, 40), qui l'avait emprunté à Dion Chrysostome (cf. I. I. Russu, *op. cit.*, p. 124) ; l'historien goth semble attribuer à cette catégorie sociale une antiquité considérable. C'est toujours lui qui parle de *pīleati* (*ibidem*) comme d'un synonyme plus tardif du terme *tarabostes*. Le mot *comati* est la latinisation du terme κομηται employé

connaissons ni le rapport numérique entre les deux classes, ni les formes dans lesquelles les *comati* étaient exploités par les *tarabostes* ¹⁹.

Cassius Dio ²⁰ nous informe que Trajan, lorsqu'il conquiert « les montagnes fortifiées par des murailles » des Daces (il s'agit évidemment des Monts d'Orăștie), y trouva, entre autres, les prisonniers capturés par Décébale pendant la guerre avec Domitien. Ce passage suggère qu'il n'y avait pas dans l'Etat dace un véritable marché d'esclaves, que les prisonniers ne furent pas disséminés dans tout le pays par la vente, mais restèrent ensemble dans les forteresses des Monts d'Orăștie. On peut penser qu'ils avaient été transformés en une espèce d'esclaves de l'Etat (du roi) et obligés à travailler aux constructions de Sarmizegetusa. En effet, sur Dealul Grădiștii, la dernière phase de construction peut être datée à la dernière décennie du I^{er} siècle de n. è. et aux premières années du siècle suivant : certains des sanctuaires d'andésite qui la caractérisent n'ont pas été achevés avant la conquête de Sarmizegetusa par Trajan. Si ma déduction en ce qui concerne l'inexistence d'un marché d'esclaves en Dacie est juste, il en ressort que même au temps de Décébale (120—130 ans après la mort de Burébista) l'esclavage n'était pas bien développé.

De toute façon, les spécialistes sont unanimes à attribuer aux esclaves un rôle très limité dans la production sociale. L'Etat dace a été caractérisé une fois comme « semi-esclavagiste » ²¹ et, dans un ouvrage plus récent, C. Daicoviciu affirmait que l'esclavage chez les Daces conservait un caractère patriarcal, qu'on ne peut parler d'une généralisation de la production esclavagiste, mais seulement d'un commencement de celle-ci avec des tendances vers l'esclavagisme ²². A son tour, D. M. Pippidi refuse d'attribuer au travail servile un poids significatif dans la production sociale chez les Daces ²³.

L'idée des « tendances vers l'esclavagisme » nous ramène aux analogies historiques comme fondement principal de la caractérisation longtemps admise de l'Etat dace. En fin des comptes, Athènes au temps de Solon n'était pas un Etat esclavagiste dans le sens propre du mot : certains domaines des eupatrides étaient cultivés par des hommes libres, mais asservis économiquement (ἐκτῆμοροι, qui payaient au maître cinq sixièmes de la récolte), il y avait encore une nombreuse paysannerie libre et les débiteurs insolubles qui perdaient leur liberté personnelle n'étaient pas obligés à travailler comme esclaves sur les terres des créanciers, mais vendus généralement *en dehors* des frontières de l'Attique ²⁴. Cette circonstance n'a pas empêché Athènes de devenir, un siècle et demi plus tard, un *Etat esclavagiste classique*.

Le cas de Rome est semblable. La Loi des Douze Tables, rédigée en 451—450, prévoyait elle-aussi la vente *au-delà* du Tibre, en Etrurie, de ceux qui ne pouvaient pas acquitter leurs dettes. Il existait même la stipulation d'une étonnante cruauté (jamais appliquée toutefois, au moins pour autant que je le sache) de l'exécution du débiteur insolvable et du partage de son cadavre entre les créanciers (s'il y en avait plusieurs), mais la loi ne prévoyait pas son emploi comme *esclave*, dans la production ²⁵. Ensuite, au III^e — II^e siècles, l'Etat romain se transforme en un véritable Etat esclavagiste, le travail servile devenant dominant (ou tout au moins très important) dans l'agriculture et dans les métiers italiens.

Je me demande néanmoins si ce sont précisément ces analogies qui doivent nous guider dans l'appréciation du caractère de l'Etat dace. En définitive, l'histoire offre d'autres exemples aussi, qui suggèrent des conclusions différentes.

Une bonne partie de l'historiographie marxiste-léniniste manifeste aujourd'hui la tendance de grouper les Etats antiques orientaux (l'Egypte, la Babylone, l'Assyrie, etc.) dans une autre catégorie que celle de la formation esclavagiste. Marx lui-même, en s'occupant de ces Etats, parlait d'un « mode de production asiatique » ²⁶, terme évidemment conventionnel ; aujourd'hui

par Cassius Dio (LXVIII, 9) ; Jordanès les appelle *capillati* (*Getica*, 72) et parle d'eux pour l'époque de Burébista et de Décénée, tandis que le récit de Cassius Dio se réfère au temps de Décébale.

¹⁹ On ne peut pas transposer chez les Daces la structure sociale de la Gaule Chevelue.

²⁰ I. LXVIII, 9.

²¹ C. Daicoviciu, SCIV, 2, 1951, 1, p. 121.

²² Idem, dans *Din istoria Transilvaniei*, I, București, 1960, p. 28.

²³ D. M. Pippidi, *Contribuții la istoria veche a României*, 2^e édition, București, 1967, p. 519—523.

²⁴ Aristote, *L'Etat athénien*, II, 2 ; XII, 4.

²⁵ Aulu-Gèlle, *Les nuits attiques*, XX, 1, 46.

²⁶ K. Marx, *Forme premergătoare producției capitaliste*, București, p. 8—10, 31.

la structure propre à de tels Etats commence de plus en plus souvent à être appelée « mode de production tributaire »²⁷ ou bien « tributal »²⁸.

Il est peut-être trop tôt pour prévoir la fin des discussions autour de ce problème et les conclusions définitives auxquelles on arrivera ; cependant il est clair dès maintenant que les Etats de l'Orient antique présentent des différences essentielles par rapport à Athènes ou à Rome. Il faut souligner le fait que les Etats orientaux, qui ont eu une existence parfois millénaire, ne sont jamais arrivés au stade d'un esclavagisme avancé ; en Egypte, où l'Etat apparaît déjà à la fin du IV^e millénaire av. n. è., les relations esclavagistes avaient un moindre poids dans l'économie de l'époque ptolémaïque qu'à Athènes de Périclès ou dans la Rome des frères Gracques. On pourrait dire qu'à une époque où l'Etat égyptien ne pouvait en aucun cas être défini comme naissant (il avait une existence de trois millénaires et une organisation extrêmement complexe), l'esclavagisme égyptien était resté embryonnaire, sous-développé, par rapport à l'esclavagisme gréco-romain. Une telle circonstance pose le problème des rapports entre la base et la superstructure de la société et il est difficile à croire qu'une base éternellement naissante puisse générer une superstructure politique bien constituée et fortement centralisée, telle que l'Etat égyptien antique.

Le mode de production « tributal » présente toute une série de particularités qui le définissent par rapport à la commune primitive et à l'esclavagisme :

a) La communauté tribale y apparaît comme prémisses de l'appropriation (ou de la maîtrise) et de l'emploi de la terre.

b) La « communauté englobante » (confédération tribale ou Etat), qui se trouve au-dessus des communautés réelles, apparaît comme propriétaire unique de la terre, comme propriétaire suprême des moyens de production.

c) Le plus-produit créé par les communautés, ou bien une grande partie de celui-ci, appartient légalement à l'unité suprême qui est le propriétaire unique ; le prélèvement de ce plus-produit se réalise à travers le tribut payé par les communautés en animaux, céréales, autres produits, argent, parfois en hommes aussi.

d) Pour la perception de ce tribut il se constitue peu à peu une couche sociale de percepteurs, fonctionnaires et militaires en même temps ; cette couche consomme une grande partie du plus-produit. Il apparaît ainsi une catégorie sociale superposée qui s'organise en une formation préatale ou en un Etat. La position et le rôle de chaque membre de cette catégorie sont déterminés par la fonction sociale et politique qu'il exerce. Ainsi se développe une contradiction fondamentale entre les masses des communautés et les groupes ou la couche sociale dominante et exploitatrice ; cette contradiction s'accroît avec l'apparition de l'Etat.

e) Le surplus de travail existant dans le cadre des communautés appartient à l'unité suprême qui l'emploie pour de grands travaux tant d'ordre économique (digues, voies de communication) que d'exaltation du pouvoir de la confédération ou de l'Etat.

f) La relation « tributale » est une relation dérivée et non primaire, la formation socio-économique « tributale » est une formation dérivée et non primitive, non primaire. Elle ne doit pas être confondue avec la société (commune) primitive, car dans celle-ci l'exploitation sociale n'existe pas. Mais elle ne doit pas être confondue non plus avec l'esclavagisme antique parce qu'il n'y a pas une classe de grands propriétaires terriens qui exploite une classe d'esclaves ; ici ce sont les communautés qui sont exploitées²⁹.

Bien que ces particularités soient présentes dans certaines sociétés antiques, elles ne peuvent ni ne doivent être généralisées. Même dans les Etats de l'Orient ancien l'exploitation ne se réalise pas uniquement aux dépens des communautés, mais aussi des travailleurs pris individuellement.

²⁷ Voir un exposé des discussions sur ce thème (avec la bibliographie afférente) chez I. Banu, *Revista de filozofie* 13, 1966, 2, p. 213-228, qui arrive à la conclusion dans les Etats de l'Orient ancien nous avons affaire à un mode de production particulier, se distinguant tant de la commune primitive que de l'esclavagisme classique. Dans la même numéro de la revue, p. 228-238, I. Nathanson et N. Simion soutiennent la thèse, erronée d'après moi, que Marx avait en vue la commune primitive lors-

qu'il parlait du mode de production asiatique.

²⁸ Cette dernière dénomination a été choisie par M. Constantinescu et I. Banu afin que le terme « tributaire » ne prête pas à la confusion avec la relation extérieure de tribut, par exemple le tribut qu'un Etat féodal peut imposer à un autre Etat du même caractère (v. M. Constantinescu, *Probleme economice*, novembre 1972, p. 18, n. 1). Je préfère moi-aussi ce terme nouveau.

²⁹ Voir M. Constantinescu, *op. cit.*, p. 6,

Au Viet-nam ancien, par exemple, outre les terres de l'Etat et les terres communales, il y avait des terres allouées aux mandarins et aux pagodes et les terres privées des nobles, des fonctionnaires et des roturiers (les domaines alloués au titre héréditaire devenaient aussi en fait des propriétés privées)³⁰. La propriété privée de la terre n'est pas limitée à l'aristocratie, car sa formation « dérive du principe de l'utilité sociale. La terre en friche appartient à tous. Celui qui la met en valeur devient propriétaire. Par contre, s'il l'abandonne, il perd son droit de propriété qui passe à celui qui la cultivera . . . A côté de cette forme « originelle » d'acquisition de la propriété, d'autres formes surgiront avec le développement de l'économie : la vente par le paysan sous la contrainte des dettes ou de la faim, l'usurpation par fraude ou violence de terres publiques ou privées par les mandarins ou les notables, surtout dans les périodes de troubles »³¹.

L'exploitation des communautés existe, bien entendu, mais l'exploitation individuelle ne manque elle non plus dans la société « tributale ». Toujours au Viet-nam ancien (XI^e — XII^e siècles) « les fonctionnaires étaient rémunérés par une partie de l'impôt qu'ils collectaient, plus ou moins importante selon leur rang (par exemple, les gouverneurs de province en gardaient les trois cinquièmes et envoyaient le reste à la cour). De grands généraux reçoivent en récompense le revenu de l'impôt levé sur un certain nombre de familles pendant leur vie . . . Il ne s'agissait pas de l'attribution d'un domaine, mais d'un certain nombre de familles (hô) sur lesquelles aucun droit seigneurial n'était conféré, mais seulement celui de percevoir l'impôt »³².

Il en ressort que les particularités mentionnées plus haut, dont la formulation est fondée sur certains passages des œuvres de Marx et d'Engels, peuvent encore être précisées et nuancées. Le mode de production « tributal » ne suppose pas l'absence de la propriété privée : il est parfaitement compatible avec ce type de propriété, plus ou moins développée, et il n'exclue pas l'exploitation individuelle. D'ailleurs, ce mode de production est capable de revêtir des formes extrêmement diverses car les modalités concrètes du prélèvement du tribut peuvent être différentes. C'est dire qu'il ne faut pas appliquer mécaniquement à toutes les sociétés « tributales » les particularités constatées dans certaines sociétés orientales anciennes.

On a affirmé que le mode de production asiatique (« tributal ») est « une forme transitoire de l'exploitation qui, au cours du développement typique, cède sa place relativement vite aux formes d'exploitation qui s'ancrent dans certaines formes fondamentales des rapports de propriété privée : dans l'antiquité aux formes de l'esclavagisme, et dans le Moyen-Age européen aux formes de l'exploitation féodale »³³. Cela peut être vrai dans la cas de la Grèce, de l'Etat romain et de la société féodale ouest-européenne. Il me semble, en revanche, impossible d'appeler transitoire un mode d'exploitation qui s'est perpétué pendant plusieurs siècles et même pendant plusieurs millénaires sur la plus grande partie du globe, depuis la Chine jusqu'en Crète, en Afrique et en Amérique. Considérer que ce mode de production représente une des formes de transition des sociétés sans classes aux sociétés de classes c'est oublier « le fait fondamental de l'existence des classes sociales, non seulement entre l'Etat et les communautés villageoises, mais encore à l'intérieur de ces communautés », c'est oublier que « l'exploitation de classe se réalise à la fois à travers des formes communautaires de propriété et de possession du sol, et directement par la propriété privée, aristocratique ou roturière »³⁴.

Dans cet état des choses, il ne me semble guère obligatoire qu'un Etat antique se développe du point de vue économique et social uniquement dans le sens de la généralisation et de la consolidation des relations esclavagistes³⁵.

Dans le cas de l'Etat dace j'ai toujours été convaincu que les esclaves ne pouvaient pas constituer la principale couche productrice du pays. Le gigantesque complexe de forteresses dans la zone de Sarmizegetusa, qui témoigne en faveur de l'existence d'une organisation de type étatique, ne représente guère une preuve péremptoire de l'emploi du travail servile ; les exemples

³⁰ Le Thanh Khoi, dans *La Pensée*, 171, octobre 1973, p. 130.

³¹ Idem, *ibidem*, p. 139.

³² Idem, *ibidem*, p. 130—131.

³³ F. Tökei, *Sur le mode de production asiatique*, Budapest, 1966, p. 59.

³⁴ Le Thanh Khoi, *op. cit.*, p. 140.

³⁵ J'ai la conviction que lorsque Athènes classique

ou Rome à la fin de la république et au commencement de l'empire sont considérées comme une espèce de sommets vers lesquels tendaient et auxquels devaient arriver d'autres sociétés antiques, on ne tient pas assez compte du rôle du facteur politique (la lutte couronnée de succès du démos et de la plèbe pour droits politiques) dans la transformation d'Athènes et de Rome en véritables Etats esclavagistes.

des monuments grandioses élevés par le travail forcé des hommes juridiquement libres ne manquent pas dans l'histoire ³⁶.

Pour autant que nous puissions nous rendre compte jusqu'à présent, dans l'Etat dace la principale catégorie productrice était constituée par les hommes libres d'humble origine (*comati*), agriculteurs et artisans. Il est difficile à dire dans quelle forme concrète ils étaient exploités par les *tarabostes*. L'aristocratie était peut-être parvenue à profiter de certaines obligations léguées par la commune primitive (prestations sur la terre commune, pour le roi, pour les temples, etc.) ; il est possible aussi qu'il existât un système oppressif de location du sol ou bien un système de clientèle ³⁷. Il ne serait pas exclu qu'une étude approfondie de la situation socio-économique dans la Grèce archaïque, à Rome dans les premiers siècles de son existence, en Macédoine, dans les sociétés scythe, celte, thrace, etc. nous permit d'accomplir certains progrès dans la définition de la société daco-gète à l'époque classique. Et si la tâche de caractériser plus exactement l'Etat fondé par Burébista par rapport aux Etats esclavagistes classiques et aux Etats de l'ancien Orient appartient encore aux recherches futures, je pense qu'on peut affirmer dès maintenant qu'il s'agit d'une forme, d'une variante de la société « tributale ».

Il est bien plus facile à saisir le caractère de l'Etat dace sur le plan politique : c'est une monarchie avec, bien sûr, un caractère militaire assez accusé, comme le suggèrent tant les actions guerrières de Burébista que certaines analogies avec les monarchies hellénistiques. En partant de la lecture proposée par Holleaux et Wilhelm pour les lignes 25—26 du décret dionysopolitain en l'honneur d'Acornion — [γε]νόμενος καὶ πρὸς τοῦτον ἐν τῇ πρώτῃ καὶ με[γίστῃ φι]λία — C. Daicoviciu arriva à la conclusion qu'à la cour de Burébista existait le titre de πρῶτος φίλος, souvent rencontré aux cours hellénistiques, mais ayant une forme amplifiée (πρῶτος καὶ μεγίστος φίλος), peut-être, par les Grecs de Dionysopolis ³⁸. D'ailleurs Acornion n'était pas seulement porteur d'un si haut titre ; il était également employé par le roi comme ambassadeur pour des missions diplomatiques délicates.

Un rôle important jouaient dans la direction de l'Etat dace, au temps de Burébista comme plus tard, les prêtres. C'est ce qu'il ressort des informations de Strabon ³⁹, qui nous présente le grand prêtre Décénée comme principal conseiller de Burébista, et surtout de Jordanès, selon lequel Décénée aurait reçu presque le pouvoir royal, c'est-à-dire qu'il remplissait la fonction de vice-roi ⁴⁰. De ce point de vue est, certes, significative la circonstance qu'après la mort de Burébista c'est justement Décénée qui accède au trône de l'Etat dace.

Tout en soulignant l'unité politique de l'Etat dirigé par Burébista, il n'y a pas lieu d'exagérer sa centralisation administrative. Burébista représentait sans doute la tendance centralisatrice, mais il n'avait pas les moyens, partant du noyau des Monts d'Orăştie, de centraliser administrativement le vaste territoire qui formait son Etat. L'appartenance à l'Etat de Burébista de certaines tribus périphériques ou des villes pontiques doit être comprise comme consistant dans le paiement d'un tribut, dans le renoncement à une politique étrangère différente de celle du roi et, enfin, dans l'obligation de fournir au roi des soldats en temps de guerre. Je ne pense aucunement que les chefs locaux des tribus ou les magistrats grecs des villes pontiques aient été remplacés par des « fonctionnaires » de Burébista. L'emploi par le roi du grec Acornion comme ambassadeur auprès de Pompée (emploi qui offrit au dionysopolite l'occasion d'obtenir des avantages pour sa propre ville) montre assez clairement que l'Etat dace ne disposait pas encore d'un système bureaucratique ramifié et bien mis au point.

Il est vrai que le médecin Criton nous présente Décébale mettant des préfets à la tête des forteresses et de l'agriculture ⁴¹, ce qui pourrait constituer un indice d'administration centralisée ; cependant il ne faut pas oublier que de Burébista à Décébale la centralisation politique avait fait probablement certains progrès et que le territoire du dernier roi dace était considérablement plus restreint que les contrées dominées par le premier.

³⁶ Cf. Hérodote, II, 124, sur la construction de la Grande Pyramide.

³⁷ Auquel pensait D. M. Pippidi, *op. cit.*, p. 522. De toute façon, l'exploitation pouvait être très dure dans des sociétés semblables : suivant César, *De bello Gallico*, VI, 13, chez les Celtes le peuple vivait presque comme

les esclaves, écrasé par les dettes, les impôts ou l'injustice des puissants.

³⁸ C. Daicoviciu, SCIV, 6, 1955, 1—2, p. 52—54.

³⁹ VII, 3, 5.

⁴⁰ Jordanès, *Getica*, 67.

⁴¹ Criton, *Getica*, 5 (2).